

Calcul de la déduction relative au RIC

Ce formulaire s'adresse à vous si vous désirez calculer la déduction à laquelle vous avez droit pour 2014 ainsi que la partie inutilisée des déductions des années 2010 à 2014, relativement à un investissement que vous avez fait en 2009 ou après dans le Régime d'investissement coopératif (RIC).

1 Renseignements sur vous

Nom de famille	Prénom	Numéro d'assurance sociale
----------------	--------	----------------------------

2 Revenu total servant à calculer la déduction

Revenu net (ligne 275 de votre déclaration de revenus)			1
Déduction pour gains en capital (ligne 292 de votre déclaration de revenus)			2
Montant de la ligne 148 de votre déclaration de revenus	+		3
Additionnez les montants des lignes 2 et 3.	=		4
Montant de la ligne 1 moins celui de la ligne 4			
Revenu total servant à calculer la déduction			=

3 Déduction relative au RIC utilisée en 2014

Partie inutilisée des déductions au début de 2014

Important : Ces informations figurent sur le formulaire TP-965.39.4 de 2013.

Partie relative à 2009 (ligne 31, colonne C)			20
Partie relative à 2010 (ligne 32, colonne C)	+		21
Partie relative à 2011 (ligne 33, colonne C)	+		22
Partie relative à 2012 (ligne 34, colonne C)	+		23
Partie relative à 2013 (ligne 35, colonne C)	+		24
Additionnez les montants des lignes 20 à 24.			
Partie inutilisée des déductions au début de 2014			=

Montant donnant droit à une déduction (case G de vos relevés 7 de 2014)	+		26
Additionnez les montants des lignes 25 et 26.	=		27

Montant de la ligne 5 _____ x 30 %	►		28
------------------------------------	---	--	----

Le montant le moins élevé des lignes 27 et 28 correspond à la déduction relative au RIC à laquelle vous avez droit pour 2014.

Inscrivez une partie ou la totalité de la déduction à laquelle vous avez droit pour 2014. Reportez ensuite le montant de la ligne 29 à la ligne 287 de votre déclaration de revenus.	Déduction relative au RIC utilisée en 2014		29
---	---	--	----

4 Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2015

	A	B	C
	Montants des lignes 20 à 24 et 26	Montant ou partie du montant de la col. A utilisé en 2014	Partie inutilisée des déductions reportée à l'année 2015 (col. A - col. B)
Partie relative à 2009*	(20)		30
Partie relative à 2010	(21)	=	31
Partie relative à 2011	(22)	=	32
Partie relative à 2012	(23)	=	33
Partie relative à 2013	(24)	=	34
Partie relative à 2014	(26)	=	35
Additionnez les montants de la colonne B. Le résultat doit égaler le montant de la ligne 29.	Total	=	

* Vous pouvez reporter uniquement aux cinq années suivantes la partie inutilisée de la déduction à laquelle vous avez droit relativement à un investissement dans une année donnée. Par conséquent, vous ne pouvez pas reporter à l'année 2015 la partie inutilisée de la déduction relative à 2009.